

fois, le gouvernement a proposé que, pendant trois jours sur cinq, des réponses soient fournies par le ministre, par le ministre suppléant ou par son secrétaire parlementaire. En acceptant de rendre compte de son administration et d'en informer l'opposition, le gouvernement marque un progrès évident sur la pratique antérieure.

Le député de Winnipeg-Nord...

Des voix: Winnipeg-Nord-Centre.

L'hon. M. Drury: Pour moi, il n'est pas un homme du centre; c'est peut-être là mon problème. En tout cas il a attiré l'attention sur le nœud de notre différend théorique: le fait que certains considèrent la période des questions comme une étape de la lutte politique; les règlements qui tendent à organiser cette lutte diminuent son intérêt. Cela déplaît.

Bien que la proposition puisse réduire les plaisirs de la lutte, quiconque la considère honnêtement admettra que c'est un progrès et qu'elle offre au public et à l'opposition une façon sûre et ordonnée de transmettre des renseignements ou de rendre compte de sa gestion. Je suis surpris que l'opposition ne l'ait pas acceptée comme telle. On est forcé de conclure que son unique raison de s'y opposer est que la mesure montrerait que le gouvernement est sérieux, réfléchi, logique, quant aux travaux du Parlement, et ne s'amuse pas à des joutes politiques. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je dois avouer que les remarques du ministre me surprennent quelque peu. Il fonde son raisonnement sur la supposition que le régime qu'il propose permettrait de donner des réponses mieux pesées aux questions des honorables députés et mettrait de la méthode dans nos travaux en garantissant les réponses aux questions aux heures fixées pour la présence des ministres à la Chambre. C'est se leurrer complètement. Tout le contraire s'est produit. A cet égard l'essai a été un échec lamentable.

Hier, cinq des ministres qui auraient dû être ici étaient absents. J'ai noté leurs noms à ce moment-là dans l'intention d'y revenir mais la période des questions a pris une tournure qui m'a empêché de le faire. Quoi qu'il en soit, les députés de l'opposition ne pouvaient de toute évidence poser des questions à ces ministres.

[L'hon. M. Drury.]

Aujourd'hui, pendant à peu près la moitié de la période des questions, huit ministres étaient présents, alors que le cabinet en compte environ 28. Un autre ministre est arrivé plus tard, ce qui en faisait neuf. Mais, au cours de toute la période des questions, moins du tiers des membres du cabinet étaient présents pour répondre aux questions. En l'absence des ministres responsables, le premier ministre a répondu d'une façon assez désinvolte aux questions qui lui ont été adressées, en disant par exemple: J'espère que le député saura maîtriser sa curiosité jusqu'à ce que le ministre soit ici mardi prochain.

Si l'on voulait s'assurer, par cette pratique, que les députés sachent exactement quand s'attendre à des réponses de ministres donnés, c'est un fiasco complet. Les ministres qui, d'après le tableau de service, devaient être ici, ne se sont pas présentés, et, bien entendu, ceux qui ne devaient pas être ici, étaient également absents. Jusqu'à présent, les ministres ont profité de cet arrangement pour se soustraire le plus possible à leur responsabilité envers les députés. C'est très grave.

● (3.00 p.m.)

D'après notre pratique constitutionnelle, les ministres sont responsables vis-à-vis de la Chambre des communes et doivent répondre aux questions des députés. A mon avis, cette expérience est une tentative pour soustraire les ministres à l'obligation de répondre aux députés—on peut le voir par les absences fréquentes ou par la nature de la réponse donnée en leur nom par quiconque est censé les représenter. On sait alors que le député qui pose la question devra attendre quelques jours pour avoir une réponse. Cette tendance sape les droits du Parlement à cet égard et affaiblit le principe selon lequel les ministres sont responsables envers la Chambre des communes et doivent répondre aux questions qui leur sont posées par les députés. Si l'on poursuit cette expérience, on verra s'effriter rapidement l'un des principes de base de notre système de gouvernement représentatif et responsable. C'est cela le plus grave.

Le ministre a dit que les députés pourraient obtenir une réponse un jour déterminé. Pourrait-il me citer un cas précis où, depuis deux semaines que fonctionne ce nouveau système, un député a réussi à obtenir une réponse du ministre qu'il interrogeait, du moins en ce qui concerne la majorité des questions?